



LCA-FFB MOBILISÉE POUR LA SIMPLIFICATION, L'EXPÉRIMENTATION ET L'INNOVATION

LCA-FFB se félicite des trois thèmes mis à l'agenda de l'événement organisé hier par le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCEE), en présence de Julien Denormandie, Ministre chargé de la Ville et du Logement : simplification des réglementations dans la construction, réglementation environnementale 2020 et permis d'expérimenter. Trois domaines dans lesquels LCA-FFB est particulièrement impliqué, en qualité de membre et de représentant des métiers de constructeurs, de promoteurs et d'aménageurs au sein du CSCEE.

Rédigé par messieurs Yves Laffoucrière et Ludovic Scarpari, vice-Président de LCA-FFB en charge des promoteurs immobiliers, le rapport « simplification des réglementations dans la construction » a été remis officiellement hier au Ministre Julien Denormandie. LCA-FFB se trouve en parfait accord avec toutes les propositions du rapport, en particulier celles qui visent à mieux réguler le flux normatif et à libérer l'innovation en adaptant les pratiques de l'assurance construction et du contrôle technique.

Concernant la réglementation environnementale 2020, les adhérents de LCA-FFB se sont fortement investis dans l'expérimentation E+C- en déposant un grand nombre de dossiers, en maisons individuelles comme en logements collectifs. Les retours d'expérience montrent les difficultés à concilier les objectifs de performance énergétique et de réduction de l'empreinte carbone, et alimentent LCA-FFB dans sa participation active au processus de concertation et d'élaboration de la RE 2020.

Militant de la première heure du « permis de faire », privilégiant la logique de résultats à l'obligation de moyens, LCA-FFB a signé hier la « Charte d'engagement volontaire dans le permis d'expérimenter en matière de règles de construction ». Avec leurs partenaires industriels et bureaux d'études, trois adhérents LCA-FFB ont d'ailleurs présenté hier des projets innovants qui s'inscrivent parfaitement dans l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat :

- Le constructeur bisontin Groupe Moyse propose un système d'extraction d'air dans les chambres pour améliorer la qualité de l'air intérieur ;
- Également en dérogation à la réglementation sur la ventilation, le promoteur lyonnais Arcole Développement souhaite valider un dispositif de pilotage automatique de la qualité de l'air intérieur ;

- Le constructeur nantais Maisons Dominique Charles présente une solution d'énergie renouvelable partagée, via un méthaniseur commun à plusieurs maisons individuelles, en dérogation à la réglementation thermique 2012.

« LCA-FFB partage la volonté de favoriser l'usage et l'innovation, de promouvoir l'intégration en amont des besoins et des attentes des utilisateurs, et de privilégier les objectifs et les résultats sur les moyens. Nous soutenons et nous encourageons toutes les initiatives de simplification et d'expérimentation en faveur du logement abordable, durable et désirable. Nous saluons la voie entrouverte par le Ministre d'une mise en application progressive de la RE 2020, avec une phase d'incitation avant l'entrée en vigueur d'objectifs contraignants, laissant ainsi aux acteurs de la filière le temps nécessaire pour monter en compétences et s'approprier la nouvelle réglementation », a déclaré le Président de LCA-FFB, Grégory Monod.

À propos de LCA-FFB

Les Constructeurs, Promoteurs et Aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment (LCA-FFB) constituent la première organisation représentative de la construction immobilière en France. Au sein de la FFB, elle rassemble sous une même bannière trois métiers de la maîtrise d'ouvrage privée au cœur de la politique du logement : **constructeurs de maisons, promoteurs immobiliers et aménageurs fonciers**. Trois métiers complémentaires et solidaires réunis pour développer leur intelligence collective et leur force de frappe politique. Porte-parole influent de l'immobilier neuf, LCA-FFB représente auprès des instances nationales et des organismes spécialisés **plus de 1 000 adhérents** (70 % de constructeurs, 30 % de promoteurs et aménageurs), qui agrègent 1 500 opérateurs exerçant dans les différents marchés de l'habitat résidentiel.